

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	Mme Diane Laverdière # 2
M. Roger Picard # 3	Mme Charlene Barbe, siège # 4
Mme Maryse Audet # 5	Mme Ghislaine Cossette # 6

Mme Martine Lachaine, directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim et Mme Jocelyne Bilodeau, agente de développement sont également présentes.

**1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 35**

**2. 2021-06-87 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyée par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolue à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 mai 2021, 18 mai 2021 et 1<sup>er</sup> juin 2021
4. Dépôt du rapport financier
5. *Correspondances et informations :*
  - Appui au maintien des personnages en balle de foin
  - Demande de la Corporation de développement
  - Demande de dérogation mineure
  - Renouvellement adhésion à Espace MUNI
  - Demande d'appui pour le comité du 100<sup>e</sup>
  - Statut du comité des fêtes du 100<sup>e</sup>
6. Adoption du règlement d'urbanisme, parc industriel
7. Adoption du règlement de zonage, parc industriel
8. Soumission réparation chemin des Riverains
9. Demande de subvention PSSPA chemin des Charolais et chemin de l'Église
10. Demande de subvention Programme ICCS sentier espace vert
11. Demande de subvention Programme ICCS projet d'épandage sentier multi-usage
12. Soumission pour demande d'installation d'un lampadaire chemin des Hauts-Bois
13. Soumission pour la structure d'arbre de Noël
14. Demande de soumission pour une tondeuse (Bassin)
15. Journal de juin et prochaine édition (été)
16. Affichage retiré (pancarte jaune)
17. Dépôt du Rapport budgétaire du mois de mai 2021
18. Adoption des dépenses
19. VARIA :
20. Période de questions
21. Levée

**Adoptée**

**3. 2021-06-88 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 MAI 2021, 18 MAI 2021 ET 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Roger Picard et résolu à l'unanimité des membres du

conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 mai 2021 et 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Adoptée**

**4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2020**

**5. CORRESPONDANCE :**

**APPUI AU MAINTIEN DES PERSONNAGES EN BALLE DE FOIN**

Les membres du conseil ont autorisé madame Jocelyne Bilodeau à faire les personnages en balle de foin. Par contre, l'emplacement sera soit au parc Héritage, ou à la grange entrée sud.

**DEMANDE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT**

La Corporation de développement a fait la demande qu'un membre du conseil soit nommé au poste de représentant municipal au sein de leur conseil d'administration et veut une rencontre avec les membres du conseil, la directrice générale et l'agente de développement. La rencontre a été acceptée par le conseil; pour le représentant une décision sera prise ultérieurement.

**2021-06-89 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme, d'accepter la demande de dérogation mineure du 250, Route 111 pour l'alignement du garage qui ne respecte pas le règlement article 7.6. Il doit être parallèle à la rue ou aux autres bâtiments.

**Adoptée**

**2021-06-90 RENOUVELLEMENT ADHÉSION-ESPACE MUNI**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Charlene Barbe, et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion annuelle à Espace MUNI au coût de 79 \$ taxes non comprises.

**Adoptée**

**DEMANDE D'APPUI POUR LE COMITÉ DU 100<sup>E</sup>**

Le comité du 100<sup>e</sup> a demandé au conseil un appui à la municipalité afin que la Corporation de développement puisse déposer une demande d'aide financière au Fond culturel de la MRC d'Abitibi pour le développement d'outils de communication du 100<sup>e</sup> anniversaire, dont un site internet, un Facebook, la conception d'un logo et la production d'un volume souvenirs/revue de presse. Les membres du conseil acceptent de donner leur appui seulement si la demande se fait au nom de la municipalité et non de la Corporation de développement.

**STATUT DU COMITÉ DES FÊTES DU 100<sup>E</sup>**

Les membres du comité du 100<sup>e</sup> font la demande pour qu'un membre du conseil municipal siège au sein du conseil d'administration du Comité des Fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire en tant que représentant du Conseil municipal. Pour l'instant le conseil n'a pas pris de décision.

**6. 2021-06-91 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'URBANISME, PARC INDUSTRIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite depuis longtemps doter son territoire d'un secteur industriel et qu'elle en a choisi de le faire dans l'affectation Forestière du Plan d'urbanisme, à un endroit où un promoteur est intéressé à offrir des terrains à cette fin ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intention de la Municipalité est exprimée par l'article 4.5 de son Plan d'urbanisme, qui énonce l'orientation suivante : « Identifier les espaces qui pourraient être disponibles pour les commerces et les industries légères en évitant des secteurs où cela causerait des contraintes » ;

**CONSIDÉRANT QU'»** aucun secteur à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ne convient bien à un usage industriel;

**CONSIDÉRANT QU'»** une négociation a eu lieu impliquant la Municipalité, la MRC d'Abitibi et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue d'identifier le secteur qui convient le mieux pour ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi a adopté le règlement 162 qui modifie son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour autoriser de façon spécifique un usage industriel dans l'affectation forestière sur le territoire de la Municipalité, sur les lots 4 005 068 et 6 231 002 en bordure de la route 111 dans la partie sud du territoire municipal, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, dans un secteur où une entreprise d'excavation est déjà établie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la modification au SADR est accompagnée d'un « Document justificatif » qui établit la pertinence d'autoriser un usage industriel sur les terrains identifiés par la Municipalité et qu'un projet de lotissement de 12 lots y est illustré sur le lot 4 005 068 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit modifier son plan d'urbanisme en conformité avec la modification au SADR ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Plan d'urbanisme autorise les industries à faibles contraintes à l'intérieur de l'affectation Mixte, ce qui contrevient à la clause suivante du SADR : « À l'intérieur d'un périmètre urbain, un usage industriel doit être localisé dans une zone industrielle identifiée au plan et règlement d'urbanisme municipal » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de résidences n'est pas souhaitable à l'intérieur du secteur industriel ;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard, appuyée par madame la conseillère Charlene Barbe et résolue à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement 2021-252 modifiant le plan d'urbanisme pour autoriser un usage industriel en concordance avec le SADR de la MRC d'Abitibi.

**Adoptée**

**7. 2021-06-92 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE, PARC INDUSTRIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a modifié son plan d'urbanisme par le règlement 2021-252 pour autoriser un usage industriel dans l'affectation Forestière, sur les lots 4 005 068 et 6 231 002 et pour interdire les usages industriels dans l'affectation Mixte,

**CONSIDÉRANT QUE** la modification au plan d'urbanisme est faite en conformité avec le règlement 162 de la MRC d'Abitibi, qui modifie Schéma d'aménagement et de développement révisé;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut et doit modifier en conséquence son règlement de zonage;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'adopter le règlement 2021-253 modifiant le zonage pour créer une zone d'industrie légère en concordance avec une modification au plan d'urbanisme et au SADR de la MRC d'Abitibi

**Adoptée**

**8. 2021-06-93 SOUSSION RÉPARATION CHEMIN DES RIVERAINS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Picard appuyée par madame la conseillère Ghislaine Cossette, et résolue à l'unanimité des membres du conseil de regarder entre les 2 entrepreneurs lequel peut débiter les travaux le plus tôt. Les prix des 2 soumissionnaires étant similaires pour faire des réparations sur les chemins des Riverains et des Hauts-Bois.

**Adoptée**

**9. 2021-06-94 DEMANDE DE SUBVENTION PAFSSPA CHEMIN DES CHAROLAIS ET CHEMIN DE L'ÉGLISE**

Il est proposé par madame la conseillère Charlene Barbe, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau de faire une demande de subvention au PAFSSPA chemin des Charolais et de l'Église.

**Adoptée**

**10. 2021-06-95 DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME ICCS SENTIER ESPACE VERT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Charlene Barbe et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter que madame Jocelyne Bilodeau effectue une demande de subvention au Programme ICCS sentier espace vert.

**Adoptée**

**11. 2021-06-96 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME ICCS PROJET D'ÉPANDAGE SENTIER MULTI-USAGE**

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet appuyée par madame la conseillère Ghislaine Cossette et résolue à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser madame Jocelyne Bilodeau a faire une demande de subvention ICCS projet d'épandage sentier multi-usage.

**Adoptée**

**12. 2021-06-97 SOUSSION POUR DEMANDE D'INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE CHEMIN DES HAUTS BOIS**

Il est proposé par le conseiller monsieur Roger Picard, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la soumission de Simon Luneau entrepreneur électricien pour l'installation d'un lampadaire sur le chemin des Hauts-Bois au coût de 600 \$ taxes non incluses.

**Adoptée**

**13. 2021-06-98 SOUSSION POUR LA STRUCTURE D'ARBRE DE NOËL**

Il est proposé par madame la conseillère Maryse Audet appuyée par madame la conseillère Diane Laverdière et résolue à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Solution Pelouse au coût de 387.31 \$ taxes comprises pour faire l'aménagement en-dessous de la structure d'arbre de Noël.

**Adoptée**

**14. DEMANDE DE SOUSSION POUR UNE TONDEUSE (BASSIN)**

La superficie étant trop grande au bassin pour le tracteur à pelouse et demandant beaucoup de temps à tondre. Une demande de soumission va être faite pour une tondeuse qui va derrière le tracteur Kubota.

**15. JOURNAL DE JUIN ET PROCHAINE ÉDITION**

Une erreur s'étant produite avec la page couverture de l'édition de mai alors que celle-ci aurait dû être en couleur. Le conseil a décidé de remettre la même photo en juin, en couleur. Par ailleurs, plusieurs citoyens nous ont fait part de leur désaccord sur le fait qu'il n'y aurait pas d'édition d'été. Le conseil a été à l'écoute de la population et a décidé de remettre les éditions estivales.

**16. AFFICHAGE RETIRÉ (PANCARTE JAUNE)**

Le conseil a pris la décision de retirer des pancartes jaunes, après vérification avec la Sûreté du Québec, ces pancartes n'étaient pas conformes ni légales. De plus, même si le conseil avait adopté une résolution il y a près de 3 ans pour l'installation de ces pancartes, il s'avère qu'après enquête, aucune étude ni vérification de conformité n'avaient été faite au préalable par la direction générale. Quand nous aurons corrigé la situation et que tout soit conforme, ces pancartes seront installées de nouveau si nécessaire.

**17. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE MAI 2021**

**18. 2021-06-99 ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Maryse Audet et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les dépenses du mois de mai 2021 et celles prévisibles de juin 2021, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de mai pour un total de 80 367.11 \$  
Versement par chèque C2100055 à C2100089  
Paiement en ligne sécurisée L2100027 à L2100033  
Paiement par transfert électronique P2100074 à P2100093  
Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de mai 2021  
Salaires payés en mai 2021  
D2100099 à D21000123 pour un montant total de 10 039.23 \$

**Adoptée**

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**20. 2021-06-100 LEVÉE**

À 21 h 15, il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

**Adopté**

\_\_\_\_\_  
Daniel Rose, maire

\_\_\_\_\_  
Martine Lachaine, directrice générale  
et Secrétaire-trésorière par intérim